



LA CSDM RECHERCHE DES ORTHOPHONISTES POSTES RÉGULIERS – AFFECTATIONS VARIÉES TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL

Une chance unique de travailler dans un environnement scolaire multiculturel touchant une clientèle diversifiée !

La Commission scolaire de Montréal est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire-primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 17 000 employés dont 8 000 enseignants mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 113 000 élèves, jeunes et adultes.

Pour en savoir davantage, consultez les sections [La CSDM en chiffres](#) et [Structure et comités](#) de notre site Web.

Travailler à la CSDM, c'est :

- Bénéficier de salaires et d'avantages enviables :
 - ✓ De 43 641\$ à 80 572\$ selon l'expérience et les qualifications.
 - ✓ Fonds de pension très intéressant : RREGOP.
 - ✓ Assurances collectives selon le type d'affectation.
 - ✓ Journées de maladies et pour affaires personnelles jusqu'à un maximum de 7 par année scolaire.
 - ✓ Vacances : 20 jours par année scolaire (le calcul se fait au prorata, selon la date d'entrée entre le 1^{er} juillet et le 30 juin) et 10 jours durant le temps des fêtes.
- Concilier vie professionnelle et vie personnelle.
- Participer activement au développement de la société montréalaise.
- Accéder facilement aux transports en commun.
- Bénéficier de rabais corporatifs.

Avantages d'être orthophoniste à la CSDM :

- Mentorat offert par des orthophonistes d'expérience.
- Accès à des formations offertes par l'employeur et adaptées au travail en milieu scolaire.
- Partage des outils d'évaluation.
- Intégration et implication au sein de l'équipe multidisciplinaire de l'école.
- Participation aux rencontres de concertation en orthophonie.
- Possibilité d'obtenir une garantie d'affectation adaptée à vos besoins.
- Possibilité de remboursement de la cotisation à l'Ordre professionnel.

Description

Le rôle de l'orthophoniste en milieu scolaire et plus particulièrement à la CSDM est d'évaluer et de dépister des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles du langage, de la parole et de la voix. L'orthophoniste détermine et assure la mise en œuvre d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie dans le but de développer, de restaurer ou de maintenir les aptitudes de communication de l'élève en interaction avec son environnement et faciliter son cheminement scolaire.



Qualification

- Être membre en règle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Pour postuler

Toute personne qui désire poser sa candidature doit faire parvenir les documents suivants par courriel :

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae
- Preuve d'adhésion à l'ordre

Courriel : non-enseignant@csgm.qc.ca

Site Web : csgm.ca

Nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

La CSGM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

La CSGM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt.